

B-Liège: construction work

OJ S 178/2012 15/09/2012

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ville de Liège - service des bâtiments communaux

Postal address: rue de Namur 2, 3e étage

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

For the attention of: Shadi Abu Dalu

E-mail: shadi.abudalu@liege.be

Telephone: +32 42383032

Internet address(es):

Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=205033

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché de travaux relatif à la rénovation du Mamac et du bâtiment des sports nautiques (bâtiments situés dans le Parc de la Boverie à 4020 Liège) afin d'y abriter le centre international d'art et de culture, de l'exploiter et d'en assurer la maintenance pendant une période de 10 ans.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Execution

Main site or place of performance: Parc de la Boverie à 4020 Liège, FRANCE.

NUTS code BE332 Arr. Liège

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

La Ville de Liège lance un marché public portant sur son musée d'art moderne et d'art contemporain, le Mamac et le bâtiment connexe des sports nautiques. L'objet du présent marché porte sur trois aspects: (1) l'aspect « travaux » en vue de mener les travaux de rénovation et d'extension des dits bâtiments, (2) l'aspect « maintenance » afin d'en assurer sa maintenance et (3) l'aspect « gestion culturelle » en vue de créer un centre d'expositions temporaires à caractère international et d'exploiter l'outil sur la durée de la présente offre. La Ville de Liège souhaite désigner un seul opérateur chargé de toutes ces tâches.

II.1.6. CPV code(s)

45000000 Construction work, 50700000 Repair and maintenance services of building installations, 92000000 Recreational, cultural and sporting services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le présent marché étant structuré en 2 étapes distinctes, le montant du cautionnement sera constitué partie par partie, sur la base du montant de chacune des étapes et non sur le montant total du marché. Pour la partie 1 « travaux de rénovation », le cautionnement est fixé à 5 pour cent du montant initial (hors TVA) de cette partie. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euros supérieure. Pour l'étape 2 « exploitation en ce compris la maintenance », le cautionnement est fixé au montant forfaitaire de 350 000. Ce cautionnement est constitué pour une période de 10 ans prenant cours à la réception provisoire des travaux.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Pour la partie 1 « rénovation » Le paiement des sommes dues à l'entrepreneur est effectué dans les soixante jours de calendrier à compter du jour de la réception de la déclaration de

créance par le pouvoir adjudicateur. Le délai de soixante jours de calendrier, visé à l'article 15, alinéa 1er du cahier général des charges, est prolongé à concurrence du dépassement du délai de 5 jours de calendrier qui, en vertu de l'article 15, §1er, 2°, est réservé à l'entrepreneur pour introduire sa facture. Dans les seuls cas de paiements relatifs au solde du marché ou de paiement unique, le délai de 60 jours de calendrier, visé à l'alinéa 1er, prend cours le lendemain de l'expiration du délai de trente jours de calendrier dont dispose le pouvoir adjudicateur pour procéder aux opérations mentionnées à l'article 15, §1er, 2° du cahier général des charges et est réduit à concurrence du dépassement de ce délai de trente jours de calendrier. Factures Après réception de chaque déclaration de créance, le pouvoir adjudicateur dresse au plus tôt un procès-verbal mentionnant la somme qu'il estime réellement due et notifie à l'entrepreneur adjudicataire la situation des travaux ainsi admis au paiement. En même temps, le pouvoir adjudicateur invite l'entrepreneur adjudicataire à introduire dans les cinq jours de calendrier une facture du même montant. Dans les seuls cas de paiements relatifs au solde du marché ou de paiement unique, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours de calendrier pour procéder à ces opérations. Ce délai prend cours à compter du jour de la réception, par le Pouvoir adjudicateur, de la déclaration de créance. Il est donc entendu que: L'entrepreneur adjudicataire ne peut établir sa facture qu'après avoir reçu le procès-verbal du Service des Travaux lui notifiant la somme réellement due; Les factures établies par l'entrepreneur adjudicataire avant la réception de ce procès-verbal lui seront systématiquement renvoyées pour annulation dans sa comptabilité; En application de l'avant-dernier alinéa de l'article 15, § 1er, 3° du cahier général des charges des marchés publics, le délai de paiement de 60 jours calendrier est prolongé à concurrence du dépassement, par l'entrepreneur, du délai de cinq jours lui réservé pour introduire sa facture. Pour la partie 2 exploitation en ce compris la maintenance Le prix de la deuxième partie, calculé sur base annuelle est payable à la fin du premier semestre de l'année civile en question, le premier paiement étant dû pour l'année civile 2015 et durant toute la phase d'exploitation. L'adjudicataire introduira la facture pour le montant annuel fixé dans l'offre à partir du 1er janvier de l'année civile en question. Les paiements interviennent dans les 50 jours de la réception des factures. Le montant des factures régulièrement établies, déduction faite le cas échéant des retenues, sera payé par virement au compte des chèques postaux ou bancaire de l'adjudicataire. En conséquence, celui-ci doit être affilié à l'un de ces organismes financiers. Pour la partie 2 exploitation en ce compris la maintenance Le prix de la deuxième partie, calculé sur base annuelle est payable à la fin du premier semestre de l'année civile en question, le premier paiement étant dû pour l'année civile 2015 et durant toute la phase d'exploitation. L'adjudicataire introduira la facture pour le montant annuel fixé dans l'offre à partir du 1er janvier de l'année civile en question. Les paiements interviennent dans les 50 jours de la réception des factures.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Est exclu de la participation au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le soumissionnaire qui a fait l'objet d'un jugement ayant force de chose jugée dont le pouvoir adjudicateur a connaissance pour les situations

d'exclusion prévues à l'article 17 §1 de l'arrêté royal du 8.1.1996 relatif aux marchés publics. Peut être exclu de la participation au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations d'exclusion prévues à l'article 17 §2 de l'arrêté royal du 8.1.1996 relatif aux marchés publics. En vue de sa sélection qualitative, le soumissionnaire doit, dans son offre, déclarer sur l'honneur qu'il ne se trouve dans aucun des cas visés ci-dessus. La déclaration sur l'honneur est annexée au cahier spécial des charges. L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que, pour autant que son offre ait été retenue, et avant l'attribution du marché, le Pouvoir adjudicateur est tenu de vérifier la réalité des éléments contenus dans la déclaration sur l'honneur en l'invitant à produire les documents nécessaires (mentionnés au cahier spécial des charges). Article 17 AR - bis: Le soumissionnaire joindra à son offre une attestation de l'office national de sécurité sociale dont il résulte qu'il est en règle en matière de cotisations de sécurité sociale et de sécurité d'existence. Cette attestation couvre l'avant dernier trimestre civil (ou est plus récente).

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Sans préjudice de l'article 20 AR du présent cahier des charges, la capacité financière et économique du soumissionnaire est justifiée par: En ce qui concerne la partie 1-rénovation de deux bâtiments: - par la production de l'agrément de catégorie D classe 8 (voir article 20 AR du présent cahier des charges); Si l'entrepreneur-constructeur est un tiers par rapport au soumissionnaire, les références de ce tiers seront prises en considération à condition que le soumissionnaire fournisse copie du contrat qui le lie à ce tiers. Ce contrat doit démontrer que, en cas d'attribution du marché, le tiers mettra les moyens nécessaires à son exécution à disposition du soumissionnaire. En ce qui concerne la partie 2- exploitation en ce compris la maintenance: Maintenance _ une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant des contrats d'entretien/ maintenance, réalisés au cours des trois derniers exercices, les chiffres d'affaires globaux moyens annuels devront être au minimum de 500 000,00 EUR; Si le prestataire du contrat de maintenance du présent projet est un tiers par rapport au soumissionnaire, les références de ce tiers seront prises en considération à condition que le soumissionnaire fournisse copie du contrat qui le lie à ce tiers. Ce contrat doit démontrer que, en cas d'attribution du marché, le tiers mettra les moyens nécessaires à son exécution à disposition du soumissionnaire. Exploitation - une déclaration concernant le chiffre d'affaires du groupement ou d'un de ses membres concernant le service d'exploitation de 700 000, réalisé au cours des trois derniers exercices. Si l'exploitant du présent projet est un tiers par rapport au soumissionnaire, les références de ce tiers seront prises en considération à condition que le soumissionnaire fournisse copie du contrat qui le lie à ce tiers. Ce contrat doit démontrer que, en cas d'attribution du marché, le tiers mettra les moyens nécessaires à son exécution à disposition du soumissionnaire. NB: Si le soumissionnaire est un groupement, la capacité économique et financière de l'association est justifiée si l'un de ses membres fournit les documents ci-dessus pour autant qu'il s'engage expressément à mettre tous ses moyens à la disposition du Pouvoir adjudicateur pour l'ensemble du marché (travaux et exploitation en ce compris la maintenance).

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Sans préjudice de l'article 20 AR du présent cahier des charges, la capacité technique du soumissionnaire est justifiée par: En ce qui concerne la partie 1-rénovation de deux bâtiments: - par la production de l'agrément catégorie D classe 8 (voir article 20 AR du présent cahier des charges); Si l'entrepreneur-constructeur est un tiers par rapport au soumissionnaire, les références de ce tiers seront prises en considération à condition que le soumissionnaire

fournisse copie du contrat qui le lie à ce tiers. Ce contrat doit démontrer que, en cas d'attribution du marché, le tiers mettra les moyens nécessaires à son exécution à disposition du soumissionnaire. En ce qui concerne la partie 2- exploitation en ce compris la maintenance: Maintenance _ une liste de références portant sur la réalisation, durant les trois dernières années, de contrat de entretien/ maintenance, en indiquant le montant, l'époque et le lieu d'exécution desdits prestations et les certificats de bonne exécution dont au moins un contrat d'une valeur de 150 000- EUR TVAC; _ une certification ISO de la série 9001; Si le prestataire du contrat de maintenance du présent projet est un tiers par rapport au soumissionnaire, les références de ce tiers seront prises en considération à condition que le soumissionnaire fournisse copie du contrat qui le lie à ce tiers. Ce contrat doit démontrer que, en cas d'attribution du marché, le tiers mettra les moyens nécessaires à son exécution à disposition du soumissionnaire. Exploitation - la liste des principaux services similaires exécutés au cours des cinq dernières années; seront prises en compte les références de projets en cours de conception ou réalisation, ou réalisés. Chaque référence reprendra le donneur d'ordre (nom, adresse, n° de téléphone du responsable à contacter), le montant de l'investissement, l'année de réalisation, une description succincte du concept, le nombre de visiteurs et toute documentation utile. Les références doivent concerner une expérience tant dans le domaine de l'exploitation que dans celui de l'exploitation commerciale dont au moins une ayant attirée au minimum 150 000 visiteurs. Si l'exploitant du présent projet est un tiers par rapport au soumissionnaire, les références de ce tiers seront prises en considération à condition que le soumissionnaire fournisse copie du contrat qui le lie à ce tiers. Ce contrat doit démontrer que, en cas d'attribution du marché, le tiers mettra les moyens nécessaires à son exécution à disposition du soumissionnaire. NB: Si le soumissionnaire est un groupement, la capacité technique de l'association est justifiée si l'un de ses membres fournit les documents ci-dessus pour autant qu'il s'engage expressément à mettre tous ses moyens à la disposition du pouvoir adjudicateur pour l'ensemble du marché (travaux et exploitation en ce compris la maintenance).

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below
prix du marché pour la réalisation des travaux. Weighting 35

qualité de la programmation culturelle proposée sur les trois premières années d'exploitation. Weighting 25
qualité du plan d'exploitation. Weighting 20
plan de maintenance. Weighting 10
qualité des équipements proposés et descriptions des équipements qui seront laissés au pouvoir adjudicateur à l'issue du contrat. Weighting 5
méthodologie de la collaboration entre le soumissionnaire et la Ville de Liège quant au plan d'organisation et de cohabitation des activités respectives au sein des bâtiments. Weighting 5

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

2012-0182

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

Prior information notice

Notice number in the OJ S: [2012/S 129-213847](#) of 7.7.2012

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 7.10.2012 - 16:00

Payable documents: yes

Price: 15,00 EUR

Terms and method of payment: 15,00 EUR en cas de retrait et 18,00 EUR en cas d'envoi- sur le compte n°091-0004322-83 ou code IBAN n°BE14091000432283- BIC (ou SWIFT):

GKCCBEBB de M. le receveur communal de Liège avec mention "retrait dossier 2012-0182".

Demande obligatoire des documents par courriel à shadi.abudalu@liege.be avec comme pièce jointe la preuve de paiement. Attention: aucun document ne sera délivré en l'absence de ce courriel et de sa pièce jointe.

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

5.11.2012 - 14:30

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 250 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 5.11.2012 - 14:30

Place:

Service des bâtiments communaux de la Ville de Liège, salle de réunion 3, 3e étage, rue de Namur 2 à 4000 Liège, FRANCE.

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: yes

Identification of the project: Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: oui Référence(s) du/des projet(s) et/ou programme(s): Programmation 2007-2013 des fonds structurels - dossiersoumis au cofinancement du FEDER axe prioritaire 3: développement territorial équilibré et durable mesure3.03: redynamisation urbaine et attractivité du territoire.

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Greffe du Conseil d'État

Postal address: rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Telephone: +32 22349611

Fax: +32 22349865

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

10.9.2012